

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2015

PRESENTS : MM. CUBERTAFON, BOULANGER, CHATELIER, MERILLOU, DELAGE, REYNAUD, Mmes POLTORAK, PERETTI, GAY, MAILLER, PEYRAMAURE, GAY, CHABRELIE, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : P. COMBROUX donne pouvoir à Alain POUQUET.

F. ISASCA

Jacqueline POLTORAK a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

## ORDRE DU JOUR

### 1. Approbation du procès-verbal du 2 avril 2015

Mise aux voix : le procès-verbal du 2 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

### 2. Projet de révision ciblée de la carte communale

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L 124-1, L124-2, R 124-4 à R 124-8,  
Vu l'arrêté n°2013008-006 du 08 janvier 2013 de Madame la Sous-Préfète approuvant la carte communale,  
Considérant les sollicitations venant d'une société pour l'implantation d'une activité commerciale,  
Considérant un projet de réalisation d'une zone pavillonnaire,  
Considérant les nouvelles dispositions des lois ALUR et LAAAF,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'engager la procédure de révision de la carte communale,
- D'autoriser le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à la révision de la carte communale,
- D'effectuer toutes démarches en vue de la nomination d'un commissaire enquêteur afin de soumettre le dossier de modification à l'enquête publique.

### 3. Décision modificative n° 1 budget principal

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
61523	Entretien voies et réseaux	3 000	73111	Contributions directes	10 400
6554	Transports scolaires	- 2 000	7321	Attribution de compensation communauté de communes	1 400
022	Dépenses imprévues	5 000	7381	Droits de mutation	1 500
023	Virement à la section d'investissement	43 000	7411	DGF	2 500
			74121	Dotation de solidarité rurale	28 600
			74127	Dotation nationale de péréquation	5 100
			74834	Compensation de taxe foncière	- 500
Total dépenses		49 000	Total recettes		49 000

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
VOIRIE opération n° 79					
2313	travaux de voirie	- 17 768.49	1641	emprunt	- 40 000
MATERIEL opération n° 85					
2188	Divers	- 2 000	1641	emprunt	- 13 354
2088	Film maison de la pomme	- 504			
BATIMENTS opération n° 90					
2315	Chauffage maternelle	- 510			
2315	Plomberie SDF + interphone école complément	- 277			
2315	Eglise	48 000	1321	subvention église	44 616
			1641	emprunt église	3 384
AMENAGEMENTS (hors bâtiment) n° 100					
2318	Conteneurs poubelle	- 878	1641	emprunt	- 11 583.49
2318	Revêtement jeux école	5 000			
2318	Effacement réseau FT Bruladis	- 5 000			
HORS OPERATIONS					
			021	virement de la section de fonctionnement	43 000
Total dépenses		26 062.51	Total recettes		26 062.51

Mise aux voix : approuvée à l'unanimité.

#### **4. Approbation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics**

Le Maire présente à l'assemblée le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Il rappelle que la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées du 11 février 2005 impose aux communes de réaliser un plan de mise en accessibilité de voirie et des espaces publics (PAVE).

Ce plan fixe les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. Il met en évidence les différents établissements recevant du public dans un périmètre défini.

L'élaboration du plan a été effectuée en concertation avec les acteurs locaux, notamment les associations de personnes handicapées et à mobilité réduite, de parents d'élèves, le service gestionnaire de voirie et le service départemental des transports scolaires.

Le plan est un document de travail qui regroupe les aménagements à prévoir lors des futurs travaux.

Yvette PEYRAMAURE, membre de la commission accessibilité, présente les conclusions :

- trottoirs : des largeurs non réglementaires, pas de descente partout, des dénivelés trop importants parfois
- des mâts de panneaux non réglementaires, des boîtes aux lettres gênantes, des grilles d'évacuation pas aux normes, des obstacles non détectables.

Les 3 priorités sont :

- création d'une rampe d'accès aux escaliers menant à l'église
- abaissement d'une partie du trottoir menant au parvis de l'église
- réfection du trottoir au niveau du Crédit Agricole

Mise aux voix : le PAVE est approuvé à l'unanimité.

## **5. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEP de Payzac-Savignac-Lédrier**

Le Maire présente le rapport qui est à la disposition des élus au secrétariat de la mairie. Pierre Chatelier apporte des précisions.

Il faut retenir que l'eau est distribuée à 3061 abonnés.

Le prix du service comprend une partie fixe et un prix au m<sup>3</sup> consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera en moyenne 3,12 €/m<sup>3</sup> soit + 1,65 % par rapport à 2014. Sur ce montant, 39 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement (SOGEDO), 41 % reviennent au syndicat d'eau potable pour les investissements (SIAEP) et les taxes s'élèvent à 20 %.

Le bilan fourni par l'Agence Régionale de Santé indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

## **6. Convention de servitude avec le SDE pour le passage en lignes souterraines Rue du Bruladis**

Les travaux concernant la ligne électrique « Renforcement rue et impasse du Bruladis » réalisés par le SDE ont occasionnés un passage de lignes souterraines sur le domaine communal.

Les parcelles concernées sont celles cadastrées AE 159-244-246-250-252-254-256 et AH 284.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer l'acte administratif régularisant la servitude accordée au SDE.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

## **7. Attribution du programme de voirie 2015**

Vu les devis reçus.

Il est proposé d'attribuer le programme de voirie au mieux disant soit l'entreprise PIJASSOU TP pour un montant de 16 415,50 € HT sur le critère unique du prix.

Le programme comprend la réfection d'une partie des routes suivantes :

- Route de Beaulieu
- Chemin de la Loue
- Route du Chatenet au Bocage
- Route de la Durantie
- Route du Maloubier

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

La séance est close à 20h15.